

Cette plaine inondable de 10.000 habitants qui protège Lyon depuis une loi de Napoléon III

Par **Antoine Sillières**

Publié il y a 11 heures,

Mis à jour il y a 8 heures

À la limite de l'Ain et de l'Isère, la bien nommée plaine de Bouchage est régulièrement noyée pour éviter à la métropole lyonnaise d'importantes crues lors des épisodes pluvieux intenses comme celui de ces dernières semaines.

Le Figaro Lyon

Les 10.000 habitants de la plaine du Bouchage en sont quittes pour cette fois. Après quelques heures d'angoisse, la cellule de veille inondation, qui a réuni cette semaine les maires des quatre communes de ce secteur considéré comme vase d'expansion du Rhône, a été levée jeudi soir. Les débits du fleuve ayant diminué, le noyage de la plaine ne sera pas nécessaire pour protéger la ville de Lyon en aval d'une centaine de kilomètres. À l'inverse du 30 décembre 2021, dernière fois que la maire avait dû ouvrir les vannes pour immerger sa commune. Une situation qui se produit régulièrement depuis un siècle et demi.

Une loi promulguée en 1858 par Napoléon III définit en effet les communes du Bouchage, des Avenières-Veyrins-Thuellin, de Brangues et Groslée-Saint-Benoît comme inondables afin d'éviter à la métropole lyonnaise et son million et demi d'habitants d'avoir les pieds dans l'eau. Voire un peu plus. Cette disposition fait suite aux inondations de 1856, qui avaient vu la Part-Dieu se réveiller sous deux mètres d'eau. Les pluies diluviennes avaient tant grossi les eaux du fleuve qu'elles avaient rompu plusieurs digues, noyant 18 personnes dans le village de La Guillotière.



Les inondations de 1856 avaient noyé la ville de Lyon, emportant digues, pont et habitants. *Archives municipales de Lyon*

«On appuie sur un bouton»

Dans le village du Bouchage, où 98% de la commune est inondable, les habitants vivent donc avec cette épée de Damoclès au-dessus de leur toit. Fortes intempéries à l'automne et fonte des neiges au printemps rappellent régulièrement son statut à la commune. «*Cela a été le cas en 2017, 2018, 2021, énumère la maire, Annie Pourtier (DVD). On appuie sur un bouton qui ouvre les vannes et on voit l'eau inonder la plaine. En tant que maire j'ai déjà dû le faire, c'est particulier. Les champs, les routes sont inondés*». Avec forcément des dégâts, sur le réseau routier notamment.



La plaine du Bouchage demande des mesures de compensations au nom d'une «solidarité amont-aval». *Commune du Bouchage*

«*Quand il s'agit de petites crues, on a cinq à six heures pour évacuer les vaches, mais pour des crues centennales, comme en 1990, l'eau s'infiltré dans les maisons*», raconte la maire. Le Bouchage était recouvert par les eaux, «*jusqu'à 1,80 mètre !*». Plus de 400 fermes et maisons avaient dû être évacuées sur la plaine. La commune est coutumière du risque, comme ses trois voisines, et dispose d'un plan communal de sauvegarde. Elle est en lien avec le Syndicat intercommunal de défense contre les eaux du Haut Rhône (SIDCEHR) et la préfecture de l'Isère - seule Groslée-Saint-Benoit est située dans l'Ain.

Avec des contraintes importantes à la clé. «*Rien qu'en termes d'urbanisme, nous devons surélever les maisons, entretenir les fossés et les rivières pour l'écoulement des eaux*», rappelle Annie Pourtier. Dans ces conditions, pas d'assainissement collectif possible, ni de développement économique. «*Nous sommes une commune sinistrée de manière constante, lance la maire. C'est pourquoi nous demandons une véritable solidarité amont-aval et des mesures compensatoires de la Métropole de Lyon comme de l'État*». L'édile a écrit à tous les candidats lors des dernières municipales et, même, à Emmanuel Maprouit. Elle n'a reçu aucune réponse. Cette fois, les pompes situées sur la commune de Brangues ont suffi. Jusqu'à la prochaine alerte.

La rédaction vous conseille

- **Près de Lyon, la plus grande Vierge de France et son carillon s'effritent dangereusement**
- **Débit du Rhône: la Suisse «prête» à négocier avec la France**
- **Isère : cinq véhicules pénitentiaires incendiés sur le parking d'une prison**

Sujet

inondations